



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE  
ET APPUI TERRITORIAL

Mission politiques environnementales

**Réunion de la commission de suivi de site (CSS) de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Montauban**

**Mo'UVE**

**Vendredi 25 octobre 2024 à 10h30 en salle Jean Moulin**

**Relevé de conclusions**

**Participants :**

- M. Julien HENRARD, secrétaire général adjoint de la préfecture de Tarn-et-Garonne
- M. Sébastien VIGNAL, UIID DREAL 82/46
- M. Arthur GIRARDIE, DDT82/SAT
- Mme Chrystèle ALBUGUES, DD ARS 82
- M. Alain BELLOC, Vice-président CD 82
- Mme Delphine GEORGES, directrice adjointe du SIRTOMAD
- M. Pierre BURGUNDER, directeur SASU Mo'UVE
- M. MIRAILLES, directeur adjoint SASU Mo'UVE
- Mme Agnès BURGUIERE, chargée de mission QSSE – SASU Mo'UVE
- M. Florent BLOND, chef de projet construction nouvelle ligne – SASU Mo'UVE
- M. Maxime BAUDE, représentant du personnel - SASU Mo'UVE
- M. Pascal ARAKELIAN, Association Tarn-et-Garonne environnement
- M. Hugues SAMAIN, Vice-président de la CC Terre des Confluences
- M. Gilles VALADIE, UDAF 82
- M. Karim MOCKBEL, préfecture, DCIAT, chef de la MPE
- Mme Aline GAUSSINEL, préfecture, DCIAT, MPE
- Mme Laetitia BOSIO, préfecture, DCIAT, MPE

**Excusés :**

- M. Serge CHEVAL, association Al Païs de Boneta Cpie Quercy Garonne
- M. Nicolas FOURNIER, FNE 82
- M. Michel WEILL, Président du CD 82

La présidence est assurée par M. Julien HENRARD, secrétaire général adjoint de la Préfecture de Tarn-et-Garonne. Il accueille les membres de la commission de suivi de site (CSS) de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Montauban Mo'UVE. La liste des participants est annexée au présent relevé de conclusions.

Le président ouvre la séance à 10h45 selon l'ordre du jour communiqué aux membres.

Il donne ensuite la parole à M. Sébastien VIGNAL de l'UiD DREAL pour la présentation du bilan de l'action de l'inspection des installations classées, notamment des visites d'inspection.

➤ **Présentation par l'UiD DREAL du bilan des inspections menées de son action depuis la CSS du 27 juin 2023**

Le support documentaire projeté aux membres de la CSS lors de la réunion est annexé au compte-rendu.

M. Sébastien VIGNAL rappelle que les activités de la SASU Mo'UVE sont soumises aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 16 novembre 1992 modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire du 8 novembre 2021.

Il indique que toutes les prescriptions techniques auxquelles doit se conformer l'exploitant, ont été entièrement mises à jour.

Il précise que cet établissement est autorisé pour l'exploitation d'une unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) et de déchets d'activités économiques (DAE) ainsi que d'une plateforme d'évacuation des mâchefers.

C'est un « site classé prioritaire national » ce qui signifie que l'UID DREAL doit y effectuer une visite d'inspection au moins une fois par an et peut y réaliser, également, des contrôles inopinés.

La capacité de la nouvelle ligne est de 38 500 tonnes par an au lieu de 35 000 tonnes par an.

Le système de traitement des fumées est conforme aux valeurs limites d'émissions prévue dans le BREF « Waste Incineration - WI ».

L'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) est dotée des équipements nécessaires à l'alimentation en vapeur du Réseau de Chauffage Urbain (RCU) de la ville de Montauban, d'un groupe turbo-alternateur pour la production d'électricité et d'un poste de réinjection de l'électricité dans le réseau public.

#### **Situation administrative**

Il est à noter qu'un essai à chaud et en charge élevé a été achevé le 8 décembre 2023. La phase de mise en service industrielle (durée de 1500h) a débuté le 9 décembre 2023 et s'est achevé le 10 février 2024.

Un essai de performance a été réalisé à partir du 4 mars au 7 mars 2024 inclus. La mise en exploitation a été effective à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

#### **Action de l'inspection depuis la CSS du 27 juin 2023**

##### **Inspection du 23 novembre 2023**

Il s'agissait de procéder à l'examen de la surveillance de l'impact des rejets atmosphériques sur l'environnement au voisinage autour de l'installation.

Cette visite a relevé un fait susceptible de suites.

Quatre observations ont également été faites lors de cette inspection :

- le compte-rendu de vérification de certains équipements présentant une ou plusieurs observations,
- d'une détérioration d'un grillage ceinturant le site,
- un problème de stockage de gaz inflammables (4718) et oxygènes (4725) rack de 20 bouteilles au lieu de 12,
- de remplacer une porte d'accès au hall de déchargement suite aux problèmes d'odeurs.

Un arrêté préfectoral complémentaire (APC) n° 82-2023-12-01-00003 portant dérogation temporaire pour l'application des niveaux d'émission associés (NEA-MTD) aux meilleures techniques disponibles (MTD) et actualisant les prescriptions de l'unité de valorisation énergétique (UVE) a été pris le 01/12/2023,

Un second arrêté préfectoral complémentaire (APC) n° 82-2024-02-24-00005 concernant à la demande de dérogation temporaire concernant le traitement ex-situ des mâchefers (PIGNOT REVALORISATION à Mansac a été pris le 27/02/2024.

#### Inspection du 20 juin 2024

Plusieurs thèmes ont été abordés : Air, Action Nationale conformité incinérateurs IED et IED-MTD.

Deux demandes de justificatifs ont été constatées concernant :

- la surveillance PBDD/F et des PCB-dl dans les effluents gazeux,
- le respect des VLE associées aux rejets aqueux.

Deux demandes d'actions correctives :

- la surveillance PBDD/F et des PCB-dl dans les effluents gazeux,
- plan de gestion des conditions d'exploitations autres que normales.

#### Incidents

Il est noté 3 incidents sur l'année 2023 :

- 05/06/2023 : incident de la circulation ayant entraîné l'indisponibilité totalité du rideau du hall de déchargement des OM,
- 23/06/2023 : lors de travaux de terrassement pour la réfection du sol, des câbles ont été arrachés impactant les équipements suivants (borne de détection, radio activité, liaison entre la borne de pesée des entrées et sorties et le PC pesée, les 3 caméras de la loi AGEC filmant l'entrée et la sortie du site (fibre optique) et la boucle de détection pour ouverture du portail du hall,
- 30/09/2023 : lors des essais à chaud aux ordures ménagères, il y a eu un départ de feu dans la goulotte d'alimentation des OM (feu maîtrisé par l'exploitant sans intervention du SDIS). Une mise à l'arrêt de la nouvelle ligne et le redémarrage de l'ancienne ligne a été mis en route durant les travaux de réfection.

M. Julien HENRARD remercie M. VIGNAL pour sa présentation et propose aux membres de la CSS d'échanger sur les informations qui leur ont été données.

Une interrogation se pose afin de savoir pourquoi le tonnage augmenterait de 38 500 t à 40 000 t par an.

Cette augmentation permettrait de gérer les éventuelles erreurs des habitants, de brûler les déchets qui sont encore sous-terre et d'optimiser le fonctionnement.

Il donne alors la parole aux représentants de la société Mo'UVE pour la présentation du bilan d'exploitation de l'année 2023 de l'activité de leur entreprise.

➤ **Présentation par la SASU Mo'UVE de ses bilans d'exploitation 2023**

Le document support projeté en séance à l'appui de la présentation de la SASU Mo'UVE est annexé au présent relevé de conclusion.

M.Pierre BURGUNDER, directeur de la société Mo'UVE rappelle le sommaire de l'exposé et donne ensuite la parole à M. Florent BLOND.

**I - Synthèse de l'année 2023**

Sur le plan technique :

- 8 août 2023 : 1<sup>er</sup> passage en OM dans la nouvelle ligne d'incinération
- d'août à octobre 2023 : fonctionnement concomitant des deux unités (montée en puissance de la nouvelle unité)
- le 21 octobre 2023 : l'UIOM est mise à l'arrêté
- le 26 novembre 2023, mise en service du groupe turbo alternateur et début de la production électrique

Sur le plan administratif :

a) La SASU Mo'UVE a obtenu l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 portant dérogation temporaire de trois mois pour l'application des niveaux d'émissions associés (NEA) aux meilleures techniques disponibles (MTD) et actualisation des prescriptions de l'unité de valorisation énergétique (UVE) concernant notamment :

- la prise en compte des conditions opératoires normales de fonctionnement et les conditions d'exploitation autres que normales (NOC/OTNOC)
- la mise à jour de prescriptions pour supprimer les chaudières gaz
- la mise à jour des coordonnées géographiques des points de rejet

b) Au cours de l'année 2023, la SASU Mo'UVE a fait l'objet de trois inspections :

- le 31 mai 2023 : l'inspection concernait les risques sanitaires et environnementaux liés aux retombées atmosphériques. Cette inspection a révélé la conformité du site
- le 18 août 2023 : l'inspection portait sur le contrôle administratif du transport des matières dangereuses. Cette inspection a conclu à la conformité du site
- le 23 novembre 2023 : l'inspection annuelle portait sur les équipements sous pression, la gestion des odeurs, le contrôle d'accès, les garanties financières, la détection de la radioactivité et la provenance des déchets. Les remarques et les points identifiés lors de cette inspection ont fait l'objet de réponses et/ou actions qui ont permis de lever l'intégralité des sujets.

c) Audit de suivi des certifications basé sur l'ancien système de management intégré (SMI) :

- ISO 14 001 (management de l'environnement)
- ISO 45 001 (management de la santé et de la sécurité au travail)
- ISO 50 001 (management de l'énergie)

La triple certification est maintenue.

En 2024, il est prévu de modifier le SMI pour l'adapter à la nouvelle unité.

#### Sur le plan social :

L'année 2023 est marqué par le déploiement du programme de formation des équipes sur le pilotage de l'unité de valorisation énergétique (UVE).

### **II - Synthèse des indicateurs d'activités de l'UIOM et de l'UVE**

#### Les flux entrants et tonnage traité

En 2023, les flux entrants de déchets s'élèvent à 37 132 tonnes contre 32 919 tonnes en 2022 (soit une hausse de 4 213 tonnes) : 31 003 tonnes proviennent des OM du SIRTOMAD, 4 671 tonnes de déchets des OM d'autres origines et 1 458 tonnes des déchets des activités économiques (DAE).

- en 2023, 32 807 tonnes de déchets ont été incinérées contre 31 591 tonnes en 2022 (soit une hausse de 1 216 tonnes),
- en 2023, 4 325 tonnes de déchets ont été détournées contre 1 328 tonnes en 2022 (soit une hausse de 2 997 tonnes).

#### Gestion des sous-produits

#### Flux sortant

- 5 945 tonnes de mâchefers ont été produits dont 4 934 tonnes ont été valorisées et 40 tonnes envoyées en filière de traitement,
- 1 000 tonnes de résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM),
- 84 tonnes de cendres et boues chaude,
- 337 tonnes de rebus,
- 537 tonnes de métaux ferreux.

#### Valorisation énergétique

On note une augmentation de la valorisation thermique. Elle a atteint 31 516 MWH en 2023 contre 27 496 MWH en 2022.

Après autoconsommation, 1 054 MWH d'électricité a pu être injectée dans le réseau à compter du 26 novembre 2023.

Monsieur le président souligne le résultat positif de cette valorisation.

Monsieur ARAKELIAN s'interroge sur le fonctionnement de la turbine.

Monsieur MIRAILLE répond qu'elle fonctionne avec la vapeur d'eau.

Monsieur BELLOC demande qu'elle est la consommation en eau.

Monsieur MIRAILLE précise que la consommation d'eau est de 12 m<sup>3</sup> par jour. C'est un système économe.

Il ajoute que la production d'électricité équivaut à celle consommée par 2 500 logements.

### **III - Synthèse du suivi environnemental**

#### **Qualité de l'air**

L'analyse des rejets atmosphérique est conforme.

#### **Qualité de l'eau**

La surveillance de la qualité des eaux industrielles fait l'objet d'un suivi annuel. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire Eurofins le 15 juin 2023.

La surveillance de la qualité des eaux pluviales, des eaux usées et des eaux souterraines font l'objet d'un suivi semestriel. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire Eurofins le 15 juin 2023 et le 19 octobre 2023.

Les analyses des eaux pluviales sont conformes.

### **IV – Volet social**

#### **Effectifs :**

Au 31 décembre 2023 la société Mo'UVE emploie 24 salariés dont 4 femmes et 20 hommes.

#### **Indicateur accidentologie :**

En 2023, aucun accident de travail n'est à déplorer.

#### **Formation :**

Le plan de formation de la nouvelle unité s'est déroulé comme suit :

- un audit des compétences
- la construction du programme de formation et des supports (six modules de formation)
  - réception des déchets et gestion fosse
  - exploitation four chaudière
  - réseaux eaux/vapeur
  - traitement des fumées
  - traitement eaux – effluents
  - groupe turbo-alternateur
- la formation théorique
- la formation par les constructeurs

En 2023, ont été dispensées par personne, 50 heures de formation théorique, 50 heures de formation pratique et 200 heures de pilotage en doublon.

En 2023 le budget formation représente 3 % de la masse salariale.

### **V – Evolution du site : travaux sur l'unité existante**

## Arrêts techniques pour maintenance/gros entretien et renouvellement (GER)

Plusieurs arrêts techniques ont eu lieu :

- du 26 mars au 29 mars 2023 : nettoyage et inspection
- du 11 mai au 20 juin 2023 :

- nettoyage, inspection
- remplacement du pont roulant et grappin
- travaux sur la fosse OM
- réfection du réfractaire,
- remplacement de soupapes
- transfert de la salle de commande

## Evolution du site : Travaux de modernisation

L'année 2023 est marquée par l'achèvement des travaux puis de la mise en service progressive de l'UVE.

Le démarrage de la phase de mise en service de la nouvelle usine a débuté au mois d'avril 2023, après une phase d'essais à froid du 18 avril au 27 juin 2023 suivie d'une période d'essais à chaud du 27 juin au 23 octobre 2023. La mise en service industrielle (MSI) s'est déroulée du 9 décembre 2023 au 10 février 2024.

Le programme des travaux de modernisation du site de janvier 2022 à novembre 2023 est illustré par une vidéo.

## Bilan insertion sociale

Il est précisé que la réalisation de certains travaux de modernisation du site a été effectuée par des personnes en insertion sociale recrutées par le biais des services de la ville de Montauban et des sociétés d'intérim et représente un total de 4 399 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants de leur présence et lève la séance à 12 h 00.

Le Président de séance,

Julien HENRARD

